Parc naturel régional du Gâtinais français

Une autre vie s'invente ici

Milly-la-Forêt, le 3 février 2022

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Charte du Parc, j'ai l'honneur de vous convier à la prochaine réunion du Bureau syndical,

Mardi 15 février 2022 à 18h00
En présentiel à la Maison du Parc, 20 Boulevard du Maréchal Lyautey, 91490 Milly-la-Forêt
ou
En visioconférence sur le lien suivant :
https://us06web.zoom.us/j/84921731816?pwd=ZkJyb0owb2hMNlISUk0vK1IDYIFVUT09

Ou audioconférence sur l'un numéros suivants :
01 70 95 01 03 ou 01 70 95 03 50 ou 01 86 99 58 31 ou 01 70 37 22 46 ou 01 70 37 97 29

Identifiant de réunion 849 2173 1816
Mot de passe 870157

En présentiel le port du masque est obligatoire

ORDRE DU JOUR

Sont inscrits à l'ordre du jour du Bureau syndical du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français, les points suivants :

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE
2. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 30 NOVEMBRE 2021 (ANNEXE 1)
3. ELECTION DES REPRÉSENTANTS DES EPCI AUX SIEGES DE 6ÈME VICE-PRÉSIDENT ET 11ÈME MEMBRE DU BUREAU SYNDICAL
4. RESSOURCES HUMAINES
   a) Mise à jour du tableau des effectifs
   b) Mise à jour des taux de promotions d'avancement de grade
   c) Mise en place des lignes directrices de gestion (ANNEXE 2)
   d) Création d'un emploi non-permanent au poste de Conseiller(e) en énergie partagée
5. CHARTES ET CONVENTIONS
   a) Charte, convention et cahier des charges des ambassadeurs éco-rénovation du Parc (ANNEXES 3)
   b) Convention pour les partenaires du réseau Ambassadeurs éco-rénovation du Parc (ANNEXE 4)
   c) Convention avec les éditions « Les Écrans » (ANNEXE 5)
   d) Partenariat n°2 pour un territoire à énergie positive, avec le groupe La Poste (ANNEXE 6)
   e) Avenant à la convention SARE avec la Communauté de Communes du Val d'Essonne (CCVE) (ANNEXE 7)
   f) Convention d'objectifs et de moyens relative à la mise en œuvre du SARE et du (ANNEXE 8)

6. FINANCES

a) Approbation du compte de gestion 2021-budget principal SMAG (ANNEXE 9)
b) Approbation du compte administratif SMAG 2021 (ANNEXE 10)
c) Approbation du compte de gestion 2021 – budget annexe SPANC (ANNEXE 11)
d) Approbation du compte administratif SPANC 2021 (ANNEXE 12)
e) Approbation du compte de gestion 2021 la Bobitaine (ANNEXE 13)
f) Approbation du Compte administratif de la Bobitaine 2021 (ANNEXE 14)
g) Taux de participation des Communes et Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)
h) Modification de la régie de recettes SMAG pour l'intégration d'artisans au réseau ambassadeurs éco-rénovation du Parc
i) Modification de la grille tarifaire de La Bobitaine : des formules plus attractives pour les espaces de coworking (ANNEXE 15)

7. REVISION DU CAHIER DES CHARGES DE L'AIDE AGRICOLE DU PARC (ANNEXE 16)

8. INDIVIDUALISATIONS

9. CANDIDATURE DU PARC À LA PROGRAMMATION LEADER 2023-2027 (ANNEXES 17)

10. ADHÉSION AU GROUPEMENT - COMMANDES POUR LA DEMATERIALISATION DES PROCEDURES (ANNEXES 18)

11. SPANC PARC

a) Pénalités pour refus de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif (ANC) (ANNEXE 19)

b) Dérogation temporaire d'obligation de réhabilitation d'installation d'assainissement non collectif (ANC) (ANNEXE 19)

12. QUESTIONS DIVERSES

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président

Parc naturel régional du Gâtinais français

Jean-Jacques BOUSSAINGAULT